

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JANVIER 2021**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :

Le 07/01/2021

Le 14 janvier 2021, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN.

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subvention pour la poursuite de l'opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV**

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, rappelle que la CCDSV a signé le 10 janvier 2020 un contrat de territoire en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2019-2021 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de l'Ain.

L'objectif principal du contrat est de contribuer à améliorer la qualité physique, l'état et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques du territoire Dombes Saône Vallée.

Il se décline à travers différents objectifs sur le petit cycle de l'eau.

L'un d'entre eux est la mise en place d'une opération collective sur deux ans de réduction et de suivi des effluents non domestiques rejetés sur le territoire. Il s'agit en particulier :

- ✓ D'identifier avec précision les établissements à contrôler, émetteurs de substances toxiques, et d'améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis de la problématique des micropolluants ;
- ✓ De prioriser les sites, de réaliser les diagnostics et d'effectuer les régularisations administratives ;
- ✓ D'accompagner les acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre des travaux de mise en conformité ;
- ✓ De pérenniser les moyens mis en place par la collectivité pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques.

Afin de mener à bien cette mission, la CCDSV a recruté en mars 2020 un agent contractuel en charge du suivi des effluents non domestiques.

Le contrat de territoire prévoit le financement par l'Agence de l'eau d'un équivalent temps plein et d'opérations de communication auprès des entreprises sur l'opération collective, à hauteur de 50% sur deux ans. Le coût prévisionnel est de 125 000 € sur deux ans, soit 62 500 € par an.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la poursuite de l'opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à poursuivre les objectifs du contrat de territoire en matière de réduction et de suivi des effluents non domestiques ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le financement de la deuxième année du poste de chargé de suivi des effluents non domestiques ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants à la première année de l'opération collective seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2021.

A Trévoux, le 14/01/2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

**18 JAN. 2021**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210114-2021B01

Affichage le :

**18 JAN. 2021**

Le Président,

Marc PECHOUX

